

QUESTIONS REponses

4 **MON ENFANT SUIT UN TRAITEMENT. COMMENT PUIS-JE M'ASSURER DU SUIVI ?**

Dans chaque centre, une assistante sanitaire, en liaison avec les équipes d'animation, veille à la prise des traitements médicaux et à la bonne santé des enfants.

Tous les traitements et les soins sont consignés dans le cahier d'infirmier sous le contrôle attentif du directeur et du médecin qui sera appelé au moindre doute.

COMMENT SONT RÉPARTIS LES JEUNES DANS LES CHAMBRES ?

Tous les séjours hors séjours itinérants, sont dotés d'un bon confort et d'espaces satisfaisants pour la meilleure organisation de la vie quotidienne. Filles et garçons dorment séparément dans le respect le plus strict de la mixité. Ils sont répartis selon les âges et les affinités.

Un animateur est identifié comme le référent d'une chambre. Les séjours itinérants répondent à d'autres critères de confort et de sécurité tout en respectant la mixité.

COMBIEN Y AURA-T-IL D'ANIMATEURS ?

Pour accroître la qualité de l'encadrement, bien plus que les textes en vigueur qui exigent un animateur pour 12 jeunes sauf pour les 4/6 ans (1 pour 8), l'Oeuvre s'impose les quotas suivants :

- 1 animateur pour 6 enfants de 4 à 6 ans (Chalès)
- 1 animateur pour 7 enfants de 7 à 13 ans (Chalès)
- 1 animateur pour 8 enfants de 14 à 15 ans (Bilhervé)

MON ENFANT PEUT-IL EMPORTER SA CONSOLE DE JEUX ?

Apporter des objets de valeurs :

- MP3, MP4, consoles de jeux, portables. (Inadaptés aux séjours de vacances, appareils photos numériques...) n'est pas interdit.

Cependant ce n'est pas encouragé car, en cas de perte ou de vol, notre responsabilité ne pourra jamais être engagée. En effet, ces objets sont exclus de nos garanties d'assurance.

LES RÉGIMES ALIMENTAIRES SONT-ILS RESPECTÉS ?

Dans tous nos centres, une nourriture saine, variée et copieuse est servie, dans le strict respect d'un équilibre diététique. Les régimes alimentaires de chacun sont également respectés selon les consignes données par les parents sur la fiche sanitaire de liaison.

MON ENFANT PART POUR LA 1ÈRE FOIS. COMMENT PUIS-JE ÊTRE SÛR QUE TOUT VA BIEN SE PASSER ?

Nous mettons en place un système de messagerie Audiotel sur lequel un message de bonne arrivée est laissé le premier jour. Puis régulièrement, le directeur, son équipe ou encore les jeunes laisseront des informations sur le séjour (météo, ambiance, activités...).

Certains prestataires mettent également en place sur leur site internet un espace à l'intention des parents pour consulter les photos des séjours. Pour le connaître, il est important de vous reporter à la consigne de départ et de retour qui vous sera adressée.

Pour l'ODOD, les équipes de direction de nos différents séjours mettent un message quotidien sur www.odod.fr et les photos sont accessibles en consultant l'album photos. A partir de 2010 les parents pourront entendre les nouvelles des séjours proposés à Chalès sur Audiotel.

En cas d'accident ou de maladie, les directeurs suivent une procédure d'information rapide, efficace et transparente. Le directeur prévient le siège de l'ODOD et la famille dès que le médecin a établi son diagnostic.

QUE SE PASSE T-IL EN CAS D'INTEMPÉRIES ?

Selon les implantations, mise en place d'activités différentes exemples : tennis, piscine, excursions, jeux.....sans que cette énumération soit limitative.

PAR QUI SONT ENCADRÉS LES JEUNES ?

L'enseignement des activités spécifiques est le fait de professionnels détenteurs du Brevet d'Etat, l'encadrement étant assuré par la présence permanente des animateurs.

